

## Communiqué de presse

Berne, le 17 juillet 2025

# Les assureurs-maladie soutiennent le dépistage du cancer du sein et appellent les radiologues à assumer leur responsabilité médicale en la matière

**Divers articles parus dans les médias ont suscité des inquiétudes quant à l'avenir des programmes de dépistage du cancer du sein. En collaboration avec les communautés d'achat, prio.swiss tient à rétablir les faits et à informer la population de manière objective. Les programmes de dépistage du cancer du sein jouent un rôle important dans la prévention et la santé des femmes. Les assureurs-maladie réaffirment leur soutien à ces programmes de dépistage et continueront à participer à leur financement. Dans le même temps, ils appellent les radiologues à assumer leur responsabilité médicale dans ce domaine.**

Le nouveau tarif ambulatoire, composé du TARDOC et des forfaits ambulatoires, entrera en vigueur le 1er janvier 2026. Il a été élaboré conjointement par tous les partenaires tarifaires concernés, à savoir les médecins, les hôpitaux et les assureurs-maladie. Il a ensuite été soumis par les partenaires tarifaires au Conseil fédéral pour approbation en novembre 2024, puis approuvé par ce dernier le 30 avril 2025. Il s'applique à tous les médecins qui fournissent des prestations dans le cadre de l'assurance de base obligatoire.

### **Adaptation des conventions de mise en œuvre des programmes de dépistage**

Le nouveau tarif ambulatoire pour les médecins constitue la base de la rémunération des prestations médicales en général et donc aussi des prestations radiologiques. Il repose sur des données et reflète de manière adéquate la réalité économique des prestations fournies. Des conventions complémentaires régissent les détails de la mise en œuvre des programmes de dépistage du cancer du sein.

Les assureurs-maladie ont signalé très tôt aux ligues contre le cancer et aux cantons qu'ils continueraient à soutenir les programmes de dépistage et qu'ils chercheraient des solutions appropriées dans les contrats à réviser. Swiss Cancer Screening a été désigné par les ligues contre le cancer comme organisme de coordination pour les programmes de dépistage. Les assureurs-maladie s'engagent à rechercher des solutions satisfaisantes dans l'intérêt des patientes et des assurés et ils appellent les acteurs concernés à participer de manière constructive aux discussions.

### **Critiques incompréhensibles et incohérentes à l'encontre du TARDOC**

Les critiques formulées par la Société Suisse de radiologie à l'encontre du TARDOC, qui fait partie du nouveau tarif médical, sont incompréhensibles pour prio.swiss. En effet, le TARDOC a été

élaboré en collaboration avec l'association faîtière des médecins FMH et approuvé par le Conseil fédéral. Il contient des adaptations des positions tarifaires qui sont basées sur des données et un transfert politiquement souhaité des spécialistes vers les prestataires de soins de base, tels que les médecins de famille, afin de revaloriser le travail de ces derniers.

La Société Suisse de radiologie ne devrait pas instrumentaliser les programmes de dépistage pour tenter de contester les adaptations tarifaires faites et approuvées dans le cadre du nouveau tarif médical. Avec le débat actuel, elle a contribué à créer une inquiétude qui n'a pas lieu d'être parmi la population concernée, les cantons et les ligues contre le cancer. Au lieu de cela, elle devrait plutôt inciter les radiologues à adapter leurs contrats avec les ligues contre le cancer et les cantons. prio.swiss souhaite rappeler aux radiologues leur responsabilité médicale dans le cadre des programmes de dépistage du cancer du sein.

Si des positions tarifaires doivent être adaptées ou ajoutées dans le tarif ambulatoire, l'Organisation tarifs médicaux ambulatoires (OTMA) prévoit une procédure dans laquelle les partenaires tarifaires peuvent soumettre les demandes correspondantes. L'adaptation de la structure tarifaire relève de la seule compétence de l'OTMA, qui représente tous les partenaires tarifaires (médecins, hôpitaux, assureurs maladie) ainsi que les cantons.

## Contact médias

Adrien Kay, responsable communication prio.swiss, [media@prio.swiss](mailto:media@prio.swiss) , 079 154 63 00